ACADÉMIE
DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

Rennes, le 27 septembre 2023

Division des élèves

Affaire suivie par :
Marc TEULIER
IA-DASEN

Cabinet
DSDEN d'Ille-et-Vilaine
T 02 99 25 10 01
ce.cab35@ac-rennes.fr

1 Quai Dujardin – CS 73145
35031 RENNES Cedex

L'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine

à

Général Philippe Blanquefort

Objet : Partenariat avec la Société des membres de la Légion d'honneur

Mon Général,

Je vous confirme avoir donné mon accord pour l'intervention des décorés bénévoles de la SMLH 35 au sein des écoles, collèges et lycées du département.
Mes services vont faire partir le courrier d'information joint à l'ensemble des établissements scolaires publics d'Ille-et-Vilaine. Vos comités pourront à partir de la semaine prochaine prendre contact directement avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement pour proposer des rencontres avec les classes et définir les modalités précises de leurs interventions.
Comme je vous l'avais indiqué lors de notre entretien, il me paraît important de cibler également dès cette année les Territoires éducatifs ruraux dans le cadre de votre programme d'action. J'ai fait préparer à votre attention une note sur les TER, leur périmètre et leurs objectifs, qui est jointe à ce courrier.
Je suis certain que les élèves concernés par les interventions des décorés bénévoles tireront profit de ces témoignages d'expériences.

Veuillez croire, Mon Général, en l'expression de ma haute considération.

Marc TEULIER

ACADÉMIE
DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine**

Rennes, le 27 septembre 2023

Division des élèves

Affaire suivie par :
Bertrand MOREAU
Chef de division
DIVEL
T 02 99 25 10 53
ce.divel35@ac-rennes.fr

1 Quai Dujardin – CS 73145
35031 RENNES Cedex

L'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs du 1er degré
Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycée
Mesdames et Messieurs les Principaux de collège

Objet : Société des membres de la Légion d'honneur

L'association des membres de la Légion d'honneur (SMLH) est engagée dans un partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour promouvoir les valeurs citoyennes et créer de l'ambition chez les jeunes. Le champ de ses interventions est large : participation aux Olympiades, programme de parrainage dans le cadre d'« Un Avenir ensemble », interventions dans les établissements scolaires. Les décorés bénévoles du département d'Ille-et-Vilaine peuvent se déplacer dans les écoles, collèges et lycées pour partager leur expérience et raconter leur histoire, assurer la promotion des valeurs républicaines.

L'un des comités de l'association des membres de la Légion d'honneur pourra être amené à prendre contact avec vous.

Je souhaite que les écoles, collèges ou lycées soient nombreux à répondre positivement à ces propositions d'intervention et que les élèves tirent le meilleur profit de ces témoignages d'expériences.

Marc TEULIER

CPI : Monsieur l'adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1er degré

TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX (TER)

GENERALITES : Eléments de contexte

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement de l'action engagée par l'État en matière éducative depuis 2017. Du premier degré jusqu'au lycée, toutes les réformes engagées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse répondent à la même ambition : l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

Les « territoires éloignés » posent à l'école un défi spécifique. Du fait de la dispersion de l'habitat et des équipements publics, de l'éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, ou de la déprise démographique et des difficultés économiques, certains territoires ruraux et périphériques présentent des singularités qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente, construite avec les acteurs locaux et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts.

C'est l'objectif du « Territoire Educatif Rural » qui, dans le prolongement des réformes engagées, permet de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Le « Territoire Educatif Rural » est un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Il repose sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit autour de l'enjeu éducatif et dans une véritable alliance éducative, les services de l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique.

LES TER en Ille et Vilaine

Les enjeux propres à certains **territoires ruraux bretiliens** ont conduit au déploiement de 3 Territoires Educatifs Ruraux pour :

- ✓ L'EPCI du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel,
- ✓ Le secteur du collège public de Val d'Anast,
- ✓ Le secteur du collège public de Guipry-Messac.

L'objectif est d'offrir aux élèves des écoles (29), des collèges (4) et lycée professionnel (1) un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, en renforçant les coopérations locales, les spécificités et l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels.

La mobilisation forte et convergente des services de l'Etat, des collectivités locales (département, EPCI, communes), de la CPAM et de la CAF a permis la mise en cohérence des politiques publiques déployées en territoire. L'engagement de ces acteurs de ces 3 territoires s'est traduit par la signature d'une convention en juin/juillet 2022.

Les grands domaines d'intervention visés par les projets sont :

- ✓ La nécessité d'élargir les perspectives. Sortir des contraintes et des héritages familiaux dans la construction du parcours des élèves pour ouvrir le champ des possibles, y compris professionnels, pour les équipes éducatives. Pour ce faire, renforcer les apprentissages, mobiliser des dispositifs ambitieux (Exemple : Cordées, Stage de 3e, vacances apprenantes), accompagner les projets numériques et culturels sont des objectifs à atteindre.

- ✓ L'épanouissement sur le territoire est l'autre perspective. Cette question embrasse à la fois les questions des impacts sociaux, éducatifs, et de santé pour les élèves et leur famille et la prise en compte des différents temps de l'enfant.

Sur les 3 territoires, les objectifs stratégiques identifiés et partagés ont été déclinés en actions opérationnelles, dès le mois de septembre 2022, pour 3 ans sous la conduite d'une instance de pilotage territoriale représentant l'ensemble des acteurs éducatifs.